

ministres provinciaux et du premier ministre du Canada au mois de mars prochain. Ce ne relève pas de notre responsabilité. La responsabilité de ce comité est de préparer et de présenter un rapport qui a été bien étudié, bien pensé, un rapport qui tienne compte des témoignages soumis devant le comité où nous avons l'honneur d'étudier la réforme du Sénat. La date d'échéance du 31 janvier ne pourra être respectée. Nous devons revenir devant le Sénat pour demander un délai additionnel. Que l'on ne tente pas de limiter les débats des futurs membres de ce comité en nous disant qu'il faut procéder rapidement, qu'il sera nécessaire de siéger trois jours la semaine prochaine. De toute façon, la semaine prochaine, le Sénat ne siègera pas. Est-ce que ce comité devra siéger? La question se pose, car les sénateurs qui siégeront sur ce comité ont sûrement d'autres occupations et ne pourront y assister constamment. Il n'est pas réaliste de croire que nous pourrions terminer ces travaux avant le 31 janvier. Immédiatement, il faudrait tenter de déterminer une date ultérieure, possiblement le 31 avril. Ainsi, nous aurions le temps, à tête reposée, d'étudier tous les aspects des travaux que nous avons à analyser. Par la suite, nous pourrions soumettre un rapport intelligent.

L'honorable Jean-Paul Deschatelets: Je désire poser une question à l'honorable sénateur Frith. Lorsque vous mentionnez la date du 31 janvier dans votre motion, ce n'est pas vous qui avez imaginé cette date. Elle doit émaner du coprésident du comité conjoint, qui a sans doute contribué à la détermination de cette date du 31 janvier. Est-ce que le sénateur Molgat pourrait intervenir?

L'honorable Gildas L. Molgat: Honorables sénateurs, c'est un plaisir de discuter cette question. Quand j'ai fait cette proposition de la part du comité, la semaine dernière, recommandant que le comité soit reconstitué le plus tôt possible au début de cette nouvelle session, j'avais indiqué que ce n'était pas une décision des coprésidents. La décision a été prise par le comité de direction. Elle a ensuite été approuvée par le comité. Les membres du comité ont demandé l'intervention des coprésidents pour obtenir une extension. Nous en avons discuté avec le ministre responsable, M. MacGuigan. Nous avons relaté par la suite à notre comité la position de M. MacGuigan à l'effet que le gouvernement était avide d'obtenir les recommandations du comité. Le gouvernement désire soumettre des propositions à la conférence des premiers ministres qui doit avoir lieu au mois de mars, je crois. Cette décision n'est pas celle du gouvernement. Étant donné que c'est un comité conjoint du Sénat et de la Chambre des communes, ces deux Chambres devront prendre les décisions qui s'imposent. M. MacGuigan nous a laissé entendre qu'il n'avait pas d'objection à la date proposée pour la production de notre rapport, soit à la fin de janvier. Il aurait préféré que ce fût plus tôt, cependant. Nous avons consulté nos collègues et les autres partis en Chambre. Il y a eu un accord pour demander une extension jusqu'au 31 janvier. Nous avons établi notre horaire au comité en vue de terminer nos travaux à cette date. En fait, nous avons cherché une date plus rapprochée. Nous espérions pouvoir déposer le rapport aux deux Chambres, lorsqu'elles se réuniront à nouveau après la vacance de Noël. Nous avons décidé du 31 janvier pour nous donner un peu plus de temps.

Cependant, nous ne savons pas qu'il y aurait entre-temps la vacance de la semaine dernière ni à quelle date les Chambres

seraient à nouveau réunies. Nous avons à prendre une décision, tout en ne sachant pas exactement ce qui allait se passer. Nous avons établi notre calendrier. Le comité n'a pu siéger pendant la vacance; il ne pouvait pas le faire, car il n'existait pas.

Je remercie mes collègues qui ont bien voulu se réunir ce matin pour accélérer les travaux de notre comité. C'était une réunion informelle, car nous n'existions pas encore en tant que comité. Certains sénateurs se sont plaints que nous n'avions pas suffisamment de temps, étant donné la vacance qui a eu lieu. Tout de même, la semaine dernière, j'ai émis certains commentaires à l'effet que nous tenterions de notre mieux pour terminer à la date prévue. Étant donné les difficultés, nous ne pouvions garantir le résultat. J'exprime, je crois, les sentiments du sénateur Asselin par mes propos. Évidemment, je ne suis pas le coprésident de ce comité, il n'existe pas encore. Les membres de ce comité n'ont pas encore été nommés. Nous ne voulons pas empêcher les discussions devant le comité, toute discussion est valable. Si nous ne pouvons pas respecter notre échéance, nous reviendrons devant la Chambre et demanderons un autre délai. Je demanderai au leader du gouvernement si nous pouvons conclure d'autres arrangements. Si notre comité est rétabli sans délai, nous pourrions nous mettre au travail immédiatement.

L'honorable Arthur Tremblay: Honorables sénateurs, permettez-moi d'ajouter des éléments d'information très concrets pour situer exactement le problème. Pour que le rapport puisse être imprimé à la fin de janvier, on nous a dit au comité qu'il devrait être remis aux imprimeurs un mois plus tôt, c'est-à-dire avant l'ajournement de Noël. Combien nous reste-t-il de temps d'ici cette date pour terminer le rapport? Il nous reste deux jours, à moins que nous ne siégions la semaine prochaine. Si nous siégeons en même temps que le Sénat, il nous reste le 20 et le 21 décembre. Ce matin, nous avons discuté de façon non officielle le projet préparé par le personnel du comité. Nous avons étudié l'équivalent de deux chapitres sur huit. Il faut dire qu'un de ces chapitres était non-contentieux, il ne concernait que la façon dont le comité tiendrait ses séances au niveau du temps. Nous avons étudié ce matin un seul chapitre litigieux, et encore, nous n'avons pas terminé. Nous pouvons prévoir pour les six autres chapitres, si tout se déroule aussi bien que ce matin, trois jours de séance à plein temps. Il ne nous reste que deux jours. Il est donc physiquement impossible que le rapport puisse être imprimé et déposé devant les Chambres pour la fin de janvier. C'est une donnée inéluctable que vous vous refusez d'évaluer en décidant de ne pas en tenir compte. Par conséquent, le délai du 31 janvier doit être modifié. Que l'on nous donne un temps raisonnable qui nous permettra de terminer notre travail de façon consciencieuse.

● (1440)

[Traduction]

L'honorable Charles McElman: Honorables sénateurs, il me semble qu'au Parlement—ainsi que dans certaines Assemblées législatives provinciales—nous permettons au gouvernement de mettre la charrue avant les bœufs. Le gouvernement se présente devant le Parlement en lui demandant un délai, au lieu de le fixer. Au lieu d'obliger le Parlement à respecter le calendrier du gouvernement, il est temps que ce dernier respecte celui du Parlement. C'est le Parlement, non le gouvernement qui est l'autorité suprême.